

Compte rendu concours 2021

CR validé à l'unanimité par la commission CNAP SCOA

Méthodologie générale

La commission a mis en place des règles de déontologie afin d'assurer l'impartialité des débats et d'éviter des biais dans les expertises. Les liens d'intérêt entre candidat.es et membres du jury sont déclarés et identifiés dès le début du concours : membres du même laboratoire/SNO/OSU, co-publiant, autres liens intangibles.

Les dossiers des candidat.es sont diffusés à l'ensemble des membres du jury. Chaque dossier est présenté par deux rapporteurs et discuté en commission. Les rapporteurs sont définis parmi les membres de la commission n'ayant pas de conflit d'intérêt avec le/la candidat.e. Les membres de la commission ayant un conflit d'intérêt avec un.e candidat.e ne peuvent ni être rapporteur, ni participer aux discussions concernant le/la candidat.e. Ils ne peuvent s'exprimer qu'en réponse à une demande d'éclaircissement émanant de la commission, sur une question précise, non personnelle, afin d'assurer que tous les éléments sont bien pris en compte.

Les votes sont organisés à bulletin secret, selon le principe de classement (pour exprimer des préférences), ou d'approbation (pour approuver une proposition). Tous les membres participent aux votes finaux, chacun.e ayant une voix. Chaque vote peut être discuté.

Concours Physiciens

Deux promotions internes étaient proposées au concours, rendu possible grâce au transfert de 2 chapeaux des sections AA et TI pour ré-équilibrer le ratio rang A/rang B en section SCOA, les rangs A ne représentant que 25% des personnels SCOA (pour information : en moyenne 33% à l'université, 45% au CNRS). À noter que dans des conditions normales, SCOA compterait 8 physiciens supplémentaires

Critères :

- **Général :**
 - o Habilitation à diriger les recherches ou diplôme équivalent
 - o Aptitude à la direction, coordination de recherches, prise de risque
 - o Engagement dans la communauté scientifique nationale et internationale
 - o Encadrement doctoral et avenir des étudiants
 - o Rayonnement international
- **Tâche d'observation :**
 - o Capacité à mener une stratégie d'observation pertinente et cohérente avec les enjeux de recherche de la communauté
 - o Rayonnement national du SNO, implication dans l'infrastructure de recherche
- **Projet de recherche :**
 - o Intérêt et originalité du projet de recherche
 - o Cohérence avec les tâches d'observation
 - o Responsabilité dans des projets scientifiques

- **Projet d'enseignement**

- o Engagement dans la diffusion des savoirs en lien avec les observatoires.

Admissibilité : 12 dossiers ont été reçus, 9 ont été éligibles administrativement. L'admissibilité aux oraux a été discutée par les quatre membres de rang A de la commission SCOA. Vu la très grande qualité des dossiers, les neuf candidatures ont été admises aux oraux.

Oraux : La commission a auditionné chaque candidat.e pendant 40 minutes, sur le principe d'une présentation de 20 minutes et d'une discussion de 20 minutes. Le jury a été impressionné par la grande implication des collègues physicien.nes-adjoint.es, ils sont des maillons essentiels des dispositifs d'observation, tant pour la qualité de la recherche et de la diffusion des savoirs, que pour leur rôle structurant à l'échelle nationale et/ou internationale.

Avancement de corps : Les candidats suivants sont retenus :

1-RABATEL Antoine – OSUG

2-TESTUT Laurent – OASU

PV : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/CNAP/PV_ADMIS_PHY_SCOA_2021.pdf

La commission va continuer à œuvrer pour le ré-équilibre du ratio rang A / rang B dans la section SCOA, espérant ainsi obtenir de nouvelles possibilités de promotion dès l'année prochaine.

Concours Physicien Adjoint

Un poste de physicien.ne adjoint.e était au concours suite à la démission d'un physicien adjoint en détachement. Le prochain départ à la retraite est prévu pour 2025.

Critères :

1. Général ;

- a. Qualité du dossier, au regard de la trajectoire scientifique depuis la thèse et cohérence avec l'intégration en tant que physicien(ne)-adjoint(e)
- b. Maturité de la candidature au regard de son expérience
- c. Dossier présenté dans un SNO labellisé

2. Tâche d'observation :

- a. Capacité à intégrer le SNO/laboratoire
- b. Capacité à construire une stratégie d'observation pertinente (cohérente et faisable) pour répondre aux enjeux de recherche de la communauté

3. Projet de recherche :

- a. Autonomie du candidat
- b. Qualité des publications, dont en 1^{er} auteur, rapportée à l'expérience
- c. Intérêt et originalité du projet de recherche
- d. Cohérence avec les tâches d'observation

4. Projet d'enseignement

- a. Engagement dans la diffusion des savoirs en lien avec les observatoires (cf référentiel des CNAP).

Admissibilité : 14 dossiers ont été reçus. Afin d'assurer des oraux dans des conditions favorables, il a été décidé de limiter le nombre de candidatures admissibles. 8 candidat.es ont été retenu.es sur la base de l'étude de leurs dossiers.

Oraux : La commission a auditionné chaque candidat.e pendant 40 minutes, sur le principe d'une présentation de 15 minutes et d'une discussion de 25 minutes. La commission a pu constater la grande qualité des projets des candidat.es, et regrette l'impossibilité de proposer plus de postes et des concours chaque année.

Classement :

1-BOUCHEZ CAMILLE

2-VEREMES HELENE

3-GASPARIN FLORENT

PV : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/CNAP/PV_ADMIS_PHAD_SCOA_2021.pdf

La commission va continuer à œuvrer pour obtenir l'ouverture de postes de physicien.ne adjoint.e pendant la durée de son mandat.